

PROCES VERBAL DE SEANCE

Conseil MUNICIPAL du 30 MAI 2017

L'an **deux mille dix-sept, le trente mai** à 18 h 45', le Conseil Municipal de la commune de CORBES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHNEIDER, Maire.

Présents : M. Stéphane SCHNEIDER Maire, Me. Monique CRESPON-LHERISSON 1^{er} adjoint, M. Richard MARTEL 2^{ème} Adjoint, M. Alain BONVILLE, M. Jean-Louis CARDOT, M. Olivier CASTANS, Me. Annie KOESSLER, Me. Roselyne MARTINEZ, M. Duarte PESTANA, M. Yves PRADEL, M. Patrice RUEZ

Me. Monique CRESPON-LHERISSON a été désignée comme secrétaire de séance.

DCM 17/2017 : Adhésion de la Commune de Corbès au Service Commun SIG « Système d'information géographique »

Pour plus de rationalité, il a été décidé de recentrer le SIG sur Alès Agglomération et de créer un service commun avec, d'une part, un volet de prestations gratuites (selon le demandeur) et, d'autre part, un volet de prestations payantes, les objectifs principaux de création du service commun SIG sont de répartir entre les différents utilisateurs et en fonction de leur usage réel la charge de travail du service et le coût de son développement, un service commun a donc été créé au niveau d'Alès Agglomération avec une partie gratuite et une partie payante en fonction des prestations demandées selon la nature.

Les communs membres adhérents verseront en contrepartie une contribution liée notamment au fonctionnement du service mis à disposition et supportée par la Communauté d'Agglomération, contribution qui sera retenue sur leurs attributions de compensation.

la convention d'adhésion précisera la nature des différentes prestations pouvant être transmises au service commun pour réalisation et le mode de fonctionnement,

L'intérêt pour la Commune de Corbès d'adhérer audit service par voie de convention d'adhésion aux fins de régir le contenu et les différentes modalités, dans ce contexte qu'il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Corbès à ce service commun SIG.

18/2017 : Modification comptable

Suite à la demande de Monsieur le Percepteur d'Anduze, celui-ci nous demande de procéder à des modifications d'affectations de certains comptes.

DCM 19 /2017 : Ouverture d'un poste suite à avancement de grade.

Création au 2 Juin 2017 d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe temps non complet (15 h),

Les crédits nécessaires au paiement du traitement de l'agent sont prévus au budget primitif de l'exercice au chapitre 012, art-641

Approuve :

- le tableau des emplois permanents de la collectivité suivant:

Cadres d'emplois <u>Filière administrative</u>	Catégorie	Effectif pourvu	Temps Non complet
Adjoint Administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1 (15 h)

20/2017 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, de l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport par Mr Jean-Louis CARDOT rapporteur de la commission Eau, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, de la commune de CORBES

21/2017 : Demande d'inscription au programme d'investissement pour mise en discrétion partielle du réseau BT issu du poste L'Orange.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux :

Le village / mise en discrétion partielle du réseau BT issu du poste L'Orange.

Ce projet s'élève à **114 000.00 € HT** soit **136 800.00 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

La mairie de Corbès a exprimé auprès du SMEG son souhait de supprimer un réseau aérien « traversant » pour alimenter le Centre Village et réaliser la dissimulation des réseaux Electricité et Télécom.

En parallèle de cette démarche, un permis de construire est en cours d'instruction en vue d'alimenter à minima la parcelle.

Le constat sur place est que le réseau qui alimente le hameau vient depuis le poste éloigné L'Orange et traverse plusieurs parcelles privées arborées.

Enfin, le linéaire de réseau aérien fait environ 790 ml.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir Ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

Approuve le projet dont le montant s'élève à **114 000.00 € HT** soit **136 800.00€ TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint et qui sera approximativement à **0.00 €**

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **5 274.10 € TTC** dans Le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

22/2017 : Recensement de la population 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier en date du 12/05/2017 nous informait qu'en vertu du décret n° 2003-561 du 23/06/2003, la commune de Corbès figure sur la liste des communes devant réaliser l'enquête de recensement en 2018.

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 05/08/2003, la collecte débutera le 18 janvier et se terminera le 17 février 2018.

A cet effet, il est nécessaire de nommer une personne en tant que **Coordonnateur Communal**

Etant donné la faible capacité de la commune, l'assemblée délibérante décide d'attribuer cette charge à Me. Monique CRESPON-LHERISSON. Laquelle sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h.07